

Ala Reine de  
Prusse. Deuue  
Lett. C. 29.  
86 Ad.

Copie

Madame;

J'avoüy m' passé de donner à V. M.<sup>te</sup> la pièce  
de l'inc. en copie, si l'écuyer de Monsieur le  
Comte d'Edouard m'en eust dit, qu'il se feroit de  
le recevoir, sans aller faire la nouvelle à V. M. en  
Hollande. comme véritablement je juge son complaisance  
de moins d'importance que la promptitude de son passage.  
J'ay pen, Madame, que V. M. voudra se sentir aucunement  
satisfait de l'écuyer dont S. A. a cru expedient d'user  
en ces occasions. Le sujet en est assez scabreux, & le  
s'entend propre de l'écuyer qui gouverne la maj.<sup>te</sup>,  
et a certainement un air de conviction sur ces illustres  
dépouilles de la maison de Noirs. Ainsi a il fallu  
s'expliquer avec netteté et ne pas tout dire ce qu'on  
eust pu, en parlant d'un tiers de l'écuyer. S. A. a bien  
de recevoir tout à l'écuyer par mains de Mylord Strauchan  
le trop de négligence qu'il a plu à V. M. lui témoigner  
pour le peu d'usage qu'elle a voulu tirer de la maison  
de Rynoch. Ce qui se trouve de plus important en cette  
lettre, c'est l'assurance que V. M. a pu aisément  
donner de ce qu'il n'y a eu que la dame de M. la  
Comtesse de Souchin gaché. J'ay conclu par là, que  
le Concierge de ~~ma maison~~ ne l'a pas séduit avec  
tant de promptitude et de discrétion, aux Evens de  
nécessité que moy, meilleur Concierge de ma maison, et  
qui ay eu l'Evener de lui témoigner comme j'ay  
son passionné serviteur, rien tout le Ciel de l'écuyer comme  
la bonne dame s'en est déclaré à V. M. Je

ne sçay ce que il y peut avoir de mystérieux en ce parti  
 en Anglois, que je n'entre gueres bien, mais j'ay souvenit  
 observé, que mylord Duc ne se plait pas à me les  
 intentions nicher. Deuant deux jours S.A. a pourvu  
 M<sup>rs</sup>. Swan de la Comp<sup>te</sup>. de fire le Cap<sup>te</sup>. Valens. Par  
 je supplie M<sup>rs</sup>. Embelin V. M. de considérer s'il ne  
 sera pas temps que j'interrompe mes concerts de musique  
 avec mad<sup>le</sup>. Ogle, qui pret<sup>te</sup> s<sup>on</sup> se voudra laisser induire  
 à de meilleurs accords. Je demande mil pardon  
 à V. M. de la sott<sup>e</sup> impudence qui me porte à abuser  
 de sa grande bonté, là où après le rapport de ce qui  
 s'est passé en France, je me devois être en l'indigne que  
 supplie V. M. comme je fay avec toute submission, de  
 me continuer la grace de permettre que je me dise,

Madame

Au camp deuant Hulst ou  
 où il y aura 30.  
 milles posés d'une de nos  
 Salines, dont les 17 servent  
 dans leau. Le 29 octob<sup>r</sup> 1649.